

Exemplaire destiné exclusivement à **Benoit NDAMEU** - Abonné n°AA051873

La ministre Eve Bazaiba aux prises avec les barons des forêts du Congo



La ministre de l'environnement Eve Bazaiba, le général congolais Gabriel Amisi et le gouverneur de la Mongala, César Limbaya. © Studio Pachamama/Ana Guyot/David Himbert/Helen Vesperini/AFP/César Limbaya/Twitter / Martin Harvey/Mike Goldwater/Alamy

La ministre de l'environnement Eve Bazaiba entend faire le ménage parmi les propriétaires des grandes exploitations forestières du pays. Une douzaine de sociétés - chinoises, congolaises et européennes - enfreignent la majorité des réglementations en vigueur. Kinshasa prend toutefois son temps avant de résilier les titres appartenant à des acteurs aux

puissants relais politiques, quitte à froisser certains de ses partenaires internationaux.

Le coup de balai d'**Eve Bazaiba** risque d'attendre. La réorganisation de la filière forestière entreprise par la ministre congolaise de l'environnement demeure encore en suspens, suscitant les craintes de la société civile et des bailleurs internationaux sur le devenir du second poumon vert de la planète. Les travaux entamés mi-2022 par la commission interministérielle de revue des titres forestiers ont certes débouché sur un rapport préliminaire finalisé le 12 avril, mais ses conclusions peinent encore à prendre effet.

Celles-ci proposaient la résiliation de 30 titres, sur les 82 passés en revue. Deux mois plus tard, le statu quo prime, la quasi-totalité des industriels ayant déposé un recours avant la date limite - le 26 avril - auprès des services du ministère de l'environnement. Selon **Type Wombi Biyela Dinligi**, le conseiller forêts de la ministre, le délai pour leur traitement devrait prendre au moins trois mois. La vérification des documents reçus réclame du temps, certaines sociétés forestières n'ayant pas hésité à faire valoir des autorisations caduques.

Faux-semblants, manquements et double jeu

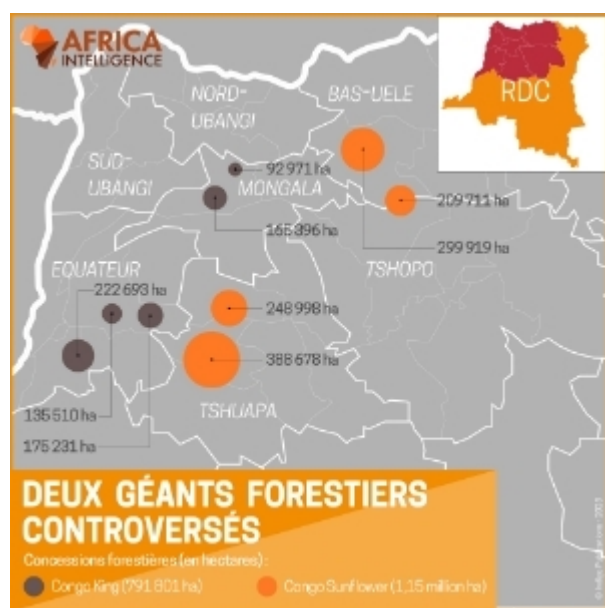
D'après une source au ministère, **Renewable Solutions Inc.** (RESO), compagnie de conservation forestière pilotée par **Daniel Blattner**, active sur 248 000 ha dans la Tshopo, a ainsi fait parvenir un contrat de partenariat datant du 30 octobre 2021, qui n'aurait tout simplement jamais été visé par Eve Bazaiba, pourtant vice-première ministre chargée de l'environnement à cette date. De son côté, le patron de RESO affirme qu'il s'agit d'un malentendu, concernant "l'objet du contrat", en voie de règlement avec l'administration des forêts.

Affichant en public leur détermination, les autorités congolaises font en réalité montre d'une certaine mansuétude à l'égard de plusieurs poids lourds de la filière. C'est en creux l'enseignement d'un audit financé par l'**Union européenne** (UE) et mené par le cabinet indépendant **Project Planning Management** (PPM). Les conclusions de cette somme de 900 pages, qui s'attarde sur 81 permis forestiers étendus sur 12 millions d'hectares boisés du pays, se révèlent explosives. Une douzaine de grands concessionnaires

forestiers pêchent sur la quasi-totalité des critères évalués par l'équipe d'experts. Les manquements concernent aussi bien la légalité de l'octroi et des transactions des titres forestiers depuis 2015, que la situation fiscale de ces entités ou la conformité de leur plan d'exploitation aux réglementations et leur mise en œuvre.

Tango Four et ses héritiers chinois

Ce travail minutieux, étalé sur près de deux ans, de mars 2021 à février 2023, offre une plongée saisissante dans le labyrinthe d'un secteur particulièrement rentable (AI du [21/03/23](#)). Parmi ses acteurs clefs a longtemps figuré la famille du général congolais **Gabriel Amisi**, aussi connu sous son sobriquet de "Tango Four", et qui s'est constitué au cours des années un véritable empire forestier. Les sanctions américaines et européennes, qui le visent depuis 2016 pour son rôle dans des violations des droits humains, l'ont toutefois conduit à prendre du large avec ses affaires dans la filière du bois.



En RDC, deux géants forestiers controversés. © Indigo Publications - 2023

Sept des titres forestiers détenus par sa société **Maniema Union** ont été revendus en 2019 à des entités figurant dans le viseur de l'audit et possédée par des ressortissants chinois : cinq à **Congo King Baisheng Forestry Development** (Cokibafode, 792 000 ha), dirigé par **Xu Mingfu**, et deux à **Congo Sunflower** (598 000 ha), piloté par **Yao Fanqin** et **Lu Yunying**. Ce transfert ne serait pourtant que de façade, selon des enquêtes de terrain menées par des ONG. En sous-main, la famille de Tango Four continue de tirer

les ficelles, tandis que les cadres chinois s'occupent de la commercialisation du bois, essentiellement vers l'Asie.

L'audit met également en exergue les manquements d'**Industrie forestière du Congo** (IFCO), une société de plus de 800 salariés, qui n'est pas à jour de ses taxes de superficie sur une concession de plus de 275 000 ha dans la province de la Tshuapa. Anciennement dénommée **Trans-M**, puis **Cotrefor**, elle est, selon une source au sein de l'administration des forêts, toujours contrôlée par le Libanais **Ahmed Tajeddine**. Ce dernier est l'ancien patron du groupe **Congo Futur**, placé sous sanctions du Trésor américain en 2010 en raison de sa proximité présumée avec le **Hezbollah**. Son associé **Rachid el-Chaer** serait également au capital d'IFCO. Faisant désormais profil bas du fait des sanctions américaines, les deux hommes ont confié la gestion quotidienne de leur société au Congolais **Mingas Nzinga**.

De nouveaux géants forestiers en perpétuelle mutation

Autre acteur enfreignant les lois congolaises : **Booming Green**, une entreprise détenue par les Chinois **Shua Wang** et **Tian Xia**, et qui a récupéré la plupart des titres de la **Société industrielle et forestière du Congo** (Siforco, ancienne filiale du groupe germano-suisse **Danzer**). Ce nouveau mastodonte couvre désormais une superficie gigantesque de 1,2 million d'hectares dans trois provinces (Tshopo, Tshuapa et Mongala). Il est lui aussi évalué en dehors des clous par l'étude financée par l'UE, tant sur la légalité de ses titres, la conformité de son exploitation ou le paiement de ses taxes.

Au total, l'étude de Project Planning Management juge 54 titres non conformes aux lois et réglementations de la RDC, soit 24 de plus que la Commission interministérielle de revue des titres forestiers. Les autorités congolaises se montrent ainsi beaucoup plus clémentes que PPM à l'égard de certains "mauvais élèves", notamment les exportateurs de bois Congo Sunflower, Booming Green et IFCO, ainsi que **Kongo Based Forest Solutions** (KFBS). Cette dernière, à qui manque nombre de documents réglementaires, est une filiale du groupe **Nordsudtimber**, mené par les frères portugais **Alberto Pedro Maia Trindade** et **José Albano Maia Trindade**. Elle a hérité de 15 permis - couvrant près de 3 millions d'hectares - précédemment détenus par les sociétés exportatrices de bois du même conglomérat, après qu'ils ont été transformés hâtivement fin 2020 en titres de conservation.

Plus largement, la Commission a laissé grande ouverte la porte à la régularisation de leur situation, même à ceux dont elle suggérait la résiliation de leur concession, tel Cokibafode ou **Groupe Service Sarl** (GSS). Ce dernier appartient à la famille d'**André Boluka**, une figure de la province du Mai-Ndombe, qui compte parmi ses cadres **Louison Ngwo Ekolonga**, un ancien ministre provincial de l'environnement.

Des crédits carbone désormais fructueux

Dans ses velléités de réorganiser la filière forestière, Eve Bazaiba cherche à accélérer la mue des permis d'exploitation en titres de conservation. Pour la ministre, elle-même originaire de la province forestière de la Tshopo, ces derniers sont à la fois efficaces en matière de protection de l'environnement et très fructueux économiquement, grâce à la vente de crédits carbone. Eve Bazaiba a été notamment convaincue par le canadien **Ecosystems Restoration Associates** (ERA), l'un des rares acteurs du secteur à communiquer au gouvernement les revenus qu'il tire de ses permis de conservation en RDC. Le marché en question est en pleine croissance : le prix de la tonne de carbone en Europe avoisinait 7 euros à la fin des années 1990, il tourne aujourd'hui autour de 100 euros, et pourrait selon certains analystes atteindre 150 euros en 2030.

Si Eve Bazaiba affiche sa détermination à sanctionner les fraudeurs, et *in fine* transformer leurs permis en titres de conservation, elle doit également composer avec les contestations des gouverneurs des provinces, où l'exploitation du bois est importante. Et pour cause : les sociétés forestières représentent une importante manne financière, 25 % des taxes versées par celles-ci revenant à la province, 15 % au territoire.

Bronca des gouverneurs

Selon les informations d'*Africa Intelligence*, les gouverneurs des provinces de la Mongala, **César Limbaya**, du Bas-Uélé, **Jean Robert Nzanza**, et de l'Equateur, **Dieudonné Bobo Bokolo**, s'évertuent auprès de la ministre et de ses conseillers à sauver les concessions de Cokibafode et Congo Sunflower dans leurs provinces respectives.

Leurs prédécesseurs ne sont pas en reste. Bien que n'étant plus en fonction, les ex-gouverneurs de la Mongala **Crispin Ngbundu Malengo**, du Bas-Uélé **Valentin Segha Paysayo**, et plusieurs anciens responsables politiques sous **Joseph Kabila** ont fait part de leur mécontentement à Eve Bazaiba et son administration sur les résiliations qui planent dans sa province sur les concessions de Cokibafode ou de Congo Sunflower. Aux yeux des responsables de la Kabilie, le ministère veut résilier les permis des sociétés ayant fait affaire ou ayant eu des liens avec le précédent régime. Une accusation formulée notamment par le sénateur du **Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie** (PPRD) de Kinshasa et ex-ministre **Didier Mumengi**, qui s'est notamment fait l'avocat de Cokibafode. **Gabriel Mola Motya**, ancien gouverneur du Grand Equateur (avant le découpage de la province), président depuis 2008 de la **Fédération des industriels du bois** (FIB), qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, se fait aussi le porte-parole mécontent de plusieurs industriels menacés de résiliation.

Ces résistances, conjuguées à l'absence de contrôle du secteur pendant des décennies font douter les grands bailleurs internationaux dans la capacité de Kinshasa à faire le ménage à court et moyen terme. Conséquence : les bailleurs, **Banque mondiale** et UE en tête, regardent désormais à deux fois avant de décaisser des fonds en faveur de Kinshasa.

La forêt comme domaine de souveraineté

Une attitude prudente qui agace Kinshasa, tant le sujet revêt un enjeu majeur pour le pays. La restructuration du secteur constitue un préalable à la fin du moratoire sur les concessions forestières, instauré en 2003, et qui doit permettre la relance économique de la filière. Sa levée ne pourra se faire qu'avec l'aval de l'**Initiative pour les forêts d'Afrique centrale** (CAFI), selon l'accord que la RDC a signé en 2015 avec l'organisation en échange de ses subsides. On en est encore loin, au regard du rythme de la déforestation en RDC - près de 750 000 ha en moins par an. Et ce malgré un cadre législatif très exigeant.

Eve Bazaiba et le premier ministre **Sama Lukonde Kyenge** espéraient obtenir une manne de 1,5 milliard de dollars afin de mener la réforme du secteur. Ils n'ont obtenu "que" 500 millions de dollars de la CAFI pour la période 2022-2025. Ceux qui la financent - le Royaume-Uni, l'UE, la France, l'Allemagne, la Belgique, la Suède, les Pays-Bas, la Norvège et la Corée du Sud - se montrent

pusillanimes avant de donner leur feu vert aux différents projets. Fin mai, seuls 125 millions de dollars avaient ainsi été dépensés. Un financement dont une part conséquente échappe à l'administration congolaise, au profit d'ONG et de sociétés privées internationales ou locales. Ce qui hérisse les autorités, qui considèrent que ce domaine relève du régalien.

Passe d'armes autour du Programme de gestion durable des forêts

A ce sujet, Eve Bazaïba n'a pas hésité à s'opposer frontalement aux représentants à Kinshasa de l'**Agence française de développement (AFD)**, et à son sous-traitant français **Sofreco**. La ministre leur reprochait de ne pas associer le gouvernement congolais dans la gestion du **Programme de gestion durable des forêts (PGDF)**, financé par la CAFI et lancé en décembre 2022. L'AFD a concédé au ministère le choix du coordinateur du projet, sans que ce dernier soit en mesure d'engager ou de bloquer des dépenses. Une situation inacceptable pour Eve Bazaïba, qui a fait le *forcing* auprès de l'AFD pour accorder à son administration une responsabilité financière dans l'exécution du projet. Après ces tergiversations, le PGDF vient seulement de démarrer sur le terrain.

Ces relations teintées de défiance avec les bailleurs internationaux expliquent aussi la collaboration réticente de la **Direction générale des forêts (DGF)**, dirigée par **Frédéric Djengo Bosulu**, avec les experts de PPM au début de leur mission. Et le peu d'empressement du ministère de l'environnement à mettre en place un **Conseil consultatif national des forêts (CCNF)**, une structure instamment demandée par la Banque mondiale et associant notamment des représentants de la société civile, et dont la création vient d'être approuvée par décret.

Volumes de bois, destinations, clients : une filière "grise" à investiguer

L'institution de Bretton Woods, représentée à Kinshasa par le Camerounais **Albert Zeufack**, n'aurait ainsi pas hésité à mettre en balance les progrès du pays en matière de gouvernance avec l'approbation de son programme global de 500 millions de dollars de soutien aux politiques de développement de la RDC. Pourtant, cette enveloppe était aussi destinée à des dossiers n'ayant rien

à voir avec la gestion forestière. Celle-ci a finalement été approuvée le 29 mars.

Au siège de la Banque mondiale à Washington, où le sujet forestier en RDC est piloté par le Français **Pierre Guigon**, on récuse tout chantage budgétaire. Mais on estime que la période 2014-2019 a vu un net recul de la gouvernance des forêts en RDC. De ce fait, après l'arrivée de **Félix Tshisekedi** au pouvoir, l'institution indique qu'elle a fait un effort financier important précisément pour rectifier le tir en la matière.

Pour conserver le soutien de ses bailleurs, tout en maintenant une industrie du bois pourvoyeuse d'emplois au centre et au nord du pays, Kinshasa va devoir aussi avancer en matière de transparence des revenus et des exportations de grumes, pour l'instant complètement opaque. Selon les professionnels, la grande majorité du bois prend la route de la Chine ou de la Malaisie, qui ont pris le relais des clients européens.

Pour tenter de faire la lumière sur la filière, la RDC a étendu au bois la mission de l'**Initiative pour la transparence des industries extractives** (ITIE), initialement cantonnée aux mines et au pétrole. Mais le travail qui attend le secrétariat national de l'ITIE à Kinshasa, coordonné par **Jean-Jacques Kayembe**, et les trois personnes affectées à la filière bois, s'annonce titanesque : pour l'instant, personne n'est capable d'évaluer - même approximativement - les revenus générés par l'exportation de bois, les volumes concernés, ses principaux clients internationaux. Et encore moins ses bénéficiaires.

Christophe Le Bec

© Copyright Africa Intelligence.

Reproduction et diffusions interdites (photocopies, intranet, web) sans autorisation écrite - 109825064



Publication éditée par le groupe Indigo Publications
(Paris)

Publié sur AfricaIntelligence.fr (Commission paritaire
1225 Y 90644)